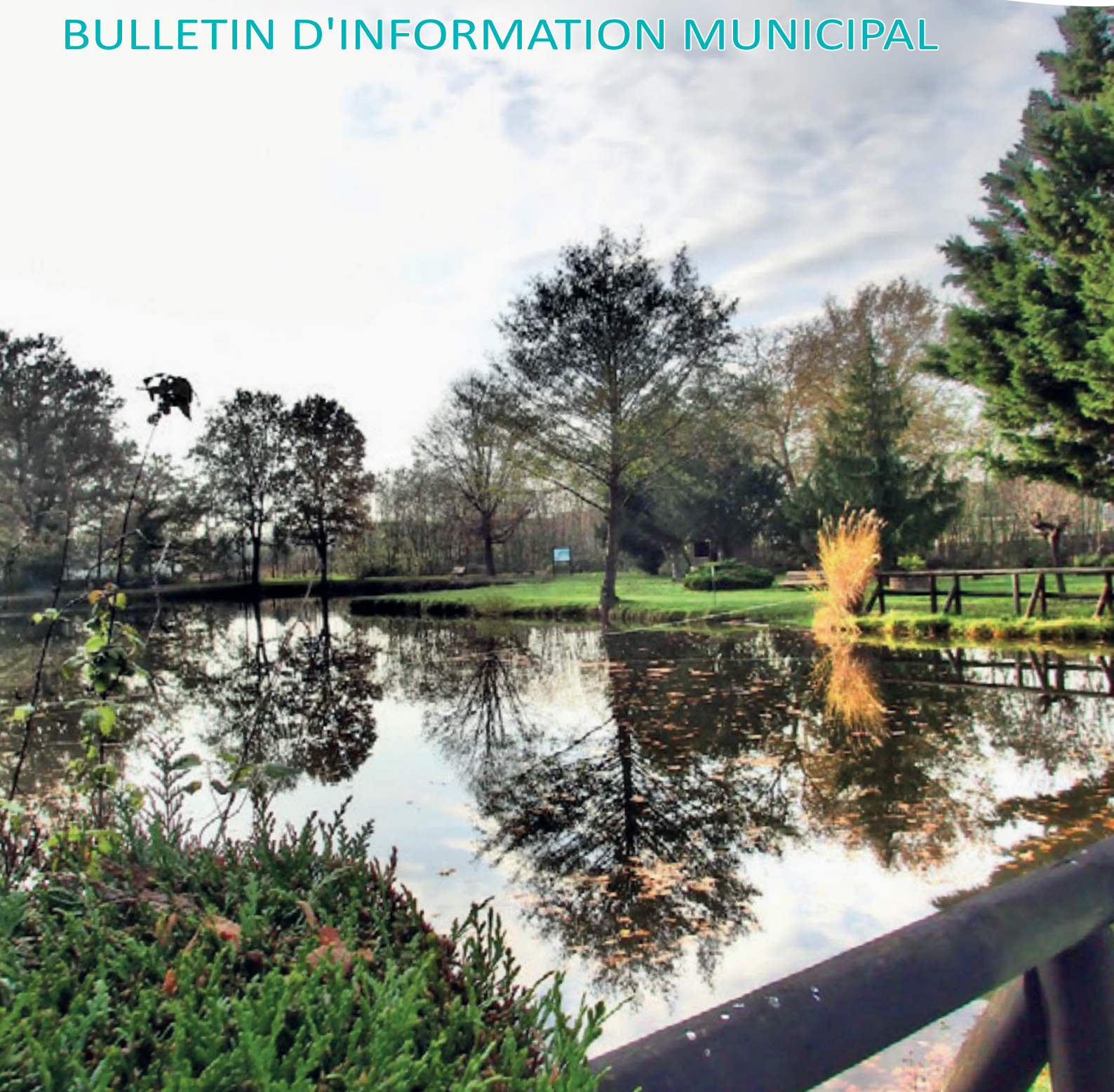


BOLLWILLER



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE



N° 41 - JUIN 2022

MAIRIE

9 rue de Feldkirch - 68540 BOLLWILLER
Tél. 03.89.48.11.10 - Fax. 03.89.48.85.79
Site Internet : www.bollwiller.fr

Horaires d'ouverture au public :

De 10h à 12h et de 16h à 18h

Horaires d'été : de 10h à 12h et de 15h à 17h

En cas de besoin, des rendez-vous sont possibles pour garantir la continuité du Service Public

DÉCHETTERIE

Aire de la Thur PULVERSHEIM - 03.89.48.20.86

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 9h à 11h30 et de 14h à 18h

Le samedi : de 9h à 18h

COLLECTES DES ORDURES ET DÉCHETS

Bac vert : déchets végétaux : le vendredi matin (uniquement du 15 avril au 11 novembre 2022)

Bac bleu : ordures ménagères : le vendredi matin

Sac jaune : déchets recyclables : tous les papiers, emballages et briques en carton. Tous les emballages en plastique. Tous les emballages en métal : le lundi après-midi en semaine impaire.

Les collectes sont maintenues tous les jours fériés.

Le calendrier des collectes et les consignes de tri sont consultables sur le site Internet du Sivom de l'agglomération mulhousienne : www.sivom-mulhouse.fr

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Bibliothèque municipale

22 rue de Soultz - 68540 BOLLWILLER

Tél. 03.89.48.23.33

bibliotheque-ludotheque-bollwiller@orange.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi de 16h à 19h

Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Jeudi de 16h à 19h - Vendredi de 16h à 19h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h

La bibliothèque est fermée au public le lundi.

N° DE TÉLÉPHONES UTILES

SAMU : 15 Pompiers : 18

Police : 17

Brigade verte : 03 89 74 84 04

N° d'urgence ENEDIS (anc. EDF) : 09 72 67 50 68

N° d'urgence GAZ (Caléo) : 03 89 62 25 00

N° d'urgence EAU (Sogest) : 09 77 40 11 24

N° d'urgence assainissement Sivom :

- Pendant les heures de bureau : 03 89 43 21 30

- Entre 17h et 8h samedi, dim. et jours fériés SUEZ :

..... 0977 401 124

Centre antipoison Strasbourg : 03 88 37 37 37

SOS Mains Clinique Diaconat Roosevelt Mulhouse :

..... 03 89 32 55 07

Canicule infos service : 0 800 06 66 66

Pour connaître les pharmacies de garde les plus proches :

..... **3237**

➤ **Edito du maire** 3

➤ **Vie municipale** 4

Inauguration de l'arboretum

Plan canicule - Plan blanc

Savoir se servir d'un défibrillateur

Savoir faire un massage cardiaque

Eclairage public, pollution lumineuse

Logements aidés ou sociaux

Journée citoyenne

Infos cimetièrre

Le Maire et les spectacles

La bibliothèque de Bollwiller vous ouvre ses portes...

Décisions du Conseil municipal

➤ **Bien vivre ensemble** 16

Les règles élémentaires du "bien vivre ensemble"

Noël est déjà loin

Le conciliateur de justice

Démarchage à domicile

2021 : année particulière

Etat civil

➤ **Bien vieillir ensemble** 20

La Résidence d'Argenson : lieu de vie

Démarche « Villes Amies des Aînés »

➤ **Environnement** 22

Les mauvaises herbes s'affolent et colonisent l'espace public... !

Les jardins du partage

Les jardins du partage

➤ **Vie associative** 23

Théâtre alsacien

La pétanque

Une nouvelle association est née

Journées européennes du patrimoine

Gymnastique volontaire de Bollwiller

Boll'Festifs

➤ **Tribune d'expression opposition** 26

Tribune libre

➤ **Urbanisme et sécurité** 26

Aménagement de la rue de Staffelfelden

➤ **Jeunesse** 27

Pâques des écoles

Les écoles et la jeunesse

Crédits photos : équipe municipale et m2A.

Nombre de tirages : 1 900 - Fréquence de publication : annuelle

Impression : Imprimerie Centrale Mulhouse

Chers concitoyennes et concitoyens, vous trouverez dans ce bulletin nos réalisations de ce début d'année et certains de nos projets pour améliorer la qualité de vie et renforcer les relations sociales.

Après le confinement qui a bousculé nos vies, le conflit russo-ukrainien nous fait vivre les heures les plus sombres en Europe depuis la seconde guerre mondiale. Ce conflit dû à des dissensions entre pro-européens et pro-russes soutenus par Moscou, débute en 2013. La guerre éclate en 2014 localement à l'est du pays et le 24 février, la Russie envahit l'Ukraine.

Nous assistons effarés à la destruction systématique des villes, des hôpitaux, des écoles, des appareils industriels et des infrastructures, mais les Ukrainiens résistent et nous donnent une leçon de courage exceptionnel tant ils se battent avec détermination contre l'envahisseur. Malheureusement, comme toujours en pareille situation, les civils sont les premières victimes. Leur courage doit nous motiver pour défendre notre liberté et nos démocraties européennes.

L'Europe des nations est au rendez-vous et unie pour aider l'Ukraine, elle en ressort renforcée.

L'Europe des citoyens ordinaires se mobilise autour d'associations ou dans des actions individuelles pour accueillir des réfugiés, collecter des fonds, des produits de première nécessité et les acheminer en Ukraine et en Pologne, pays qui accueille le plus de réfugiés.

Je tiens à remercier chaleureusement les habitants et les associations de Bollwiller pour leur extraordinaire générosité. Je pense tout particulièrement à l'association des Scouts Polonais qui a acheminé en Ukraine les dons collectés à Bollwiller, mais également à Caritas, à Jonction Secours France et à celles et ceux dont j'ignore les actions.

Je remercie les élus qui ont participé aux permanences de collectes de dons derrière la Mairie et aux citoyens de tous âges de Bollwiller et des communes voisines pour leurs dons précieux.

Cet immense élan de solidarité fait chaud au cœur et donne l'espoir d'un avenir meilleur.

Nous espérons que les dirigeants des pays européens sauront trouver le chemin de négociations qui ramèneront la paix.

Ayons tous confiance dans cette Europe qui nous protège et nous permet de circuler librement d'un pays à l'autre.

On a beaucoup parlé dans les médias du 9 mai fête nationale Russe, mais rappelons tout de même que le 9 mai est avant tout la journée de l'Europe instituée le 9 mai 1950 pour commémorer la Déclaration de Robert Schumann du 9 Mai 1950. Celle-ci est considérée comme le texte fondateur de l'Europe qui avait pour objectif de réconcilier l'Allemagne et la France.



Les chaînes d'approvisionnement internationales sont bousculées ce qui engendre des ruptures de flux d'objets manufacturés et de matières premières, des augmentations des coûts énergétiques, mais également ce qui est plus grave des pénuries alimentaires dans certains pays. Ce phénomène est renforcé par le comportement des consommateurs inquiets qui achètent plus qu'à l'accoutumée.

L'interdépendance organisée au niveau mondial par la libéralisation des marchés démontre une nouvelle fois la fragilité de nos sociétés.

Il est nécessaire de relocaliser les productions essentielles afin de permettre aux citoyens de consommer localement tout en restant ouvert au monde.

Dans notre agglomération, les élus et les services travaillent notamment sur un projet alimentaire territorial (PAT) qui a pour objectif de relocaliser l'agriculture sur notre territoire en soutenant l'installation d'agriculteurs, en privilégiant les circuits courts, ainsi que les produits locaux en culture raisonnée ou biologiques.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'agréables congés d'été vous permettant de vous ressourcer.

Jean-Paul JULIEN, Maire

INAUGURATION DE L'ARBORETUM EN HOMMAGE AUX PÉPINIÉRISTES BAUMANN - 14 MAI 2022

La réalisation de l'arboretum participe d'un projet commun entre la société d'Histoire et la commune.

A l'initiative d'André HARTMANN, président fondateur de la société d'histoire et suite à l'exposition que l'association a réalisée en 2012 sur les pépinières Baumann de Bollwiller, la commune décide de créer, en prolongement de la rue des Tulipes, un arboretum sur un terrain de 35 ares, et une coulée verte, autrefois occupé par les pépinières Baumann puis Herrisé.

Il s'insère entre le nouveau quartier et un chemin de promenade, le long du ruisseau Fridolinsbach.

De grands arbres y ont été conservés, Tilleuls argentés et d'Europe, Frêne de Hollande, Erables Sycomore et de Cappadoce, Chêne pédonculé, faux Robinier Acacia.

Se sont ajoutés de nouvelles variétés emblématiques des sélections et créations par hybridation de plantes fruitières et ornementales multipliées par les Baumann, ainsi que par leurs successeurs, tels que le marronnier rouge, un noisetier « Merveille de Bollwiller », le marronnier blanc « Baumannii », le pommier « reinette Baumann » et le Sorbopyrus auricularis « Poirier de Bollwiller ».

Ce lieu rend ainsi hommage à la mémoire des pépiniéristes Baumann, dont le travail et les créations ont rayonné pendant 230 ans dans l'ensemble de l'Europe et jusqu'en Amérique du Nord.

L'arboretum entouré de ces magnifiques arbres, offre à ce lieu un véritable charme et invite à la promenade et à la quiétude.



PLAN CANICULE PLAN BLANC



La mairie est tenue d'instituer une liste des personnes âgées de plus de 65 ans isolées ou handicapées résidant dans la commune.

Pourquoi s'inscrire sur le registre ?

En cas de déclenchement du plan canicule ou grand froid (par le préfet), les membres de la commission « bien vieillir » prendront régulièrement contact avec les personnes inscrites pour s'assurer de leur bon état de santé.

Si vous souhaitez être inscrit sur cette liste téléphonez à la mairie au 03 89 48 11 10.

La mise en place du plan canicule est l'affaire de tous.

Soyons attentifs et faisons preuve de solidarité.

Il y a toujours autour de nous une personne isolée qui peut être dans une situation d'inconfort, voire en danger à cause de la chaleur.

SAVOIR SE SERVIR D'UN DÉFIBRILLATEUR SAVOIR FAIRE UN MASSAGE CARDIAQUE

Des gestes qui peuvent sauver la vie des personnes.

Lors de la JOURNÉE CITOYENNE 2022, les pompiers vous apprendront à vous servir d'un défibrillateur et à pratiquer un massage cardiaque.



ECLAIRAGE PUBLIC, POLLUTION LUMINEUSE

La pollution lumineuse est la moins connue des nuisances pourtant de nombreuses études démontrent une perturbation considérable sur les milieux naturels, la faune et la flore. 30% des invertébrés et 65% des vertébrés vivent essentiellement la nuit.

Elle impacte très largement la santé humaine en perturbant notre horloge biologique calée sur l'alternance jour/nuit.

D'après L'ADEME (agence de la maîtrise de l'énergie) l'éclairage public représente 42% des consommations des collectivités et 30% de leur facture énergétique.

Les insectes sont attirés par les luminaires, s'épuisent et meurent ce qui est l'une des causes en plus des pesticides et de la réduction des habitats naturels de la diminution des populations d'oiseaux qui ne trouvent plus les ressources alimentaires suffisantes. Rappelez-vous il y a une vingtaine d'années le nombre d'insectes s'écrasant sur votre pare-brise après quelques kilomètres seulement.

Les migrateurs qui s'orientent par rapport aux étoiles, les oiseaux nocturnes et les chauves-souris sont désorientés par l'éclairage des villes.

Il s'agit d'une hécatombe aux dires des spécialistes qui estiment la chute des populations d'oiseaux à plus de 560 millions par rapport aux années 1980, le moineau est le plus impacté. Les zones totalement obscures sont des îlots de biodiversité importante mais il en reste très peu en Europe.

Ces dernières années de multiples améliorations ont été apportées à l'éclairage de notre commune ; diminution de la puissance des ampoules, installation de 160 nouveaux candélabres à LED lors des travaux de voirie, mise en place d'horloges astronomiques. Il reste encore à faire puisque la gestion des horaires est encore imprécise dans certains quartiers pilotés par des cellules solaires.



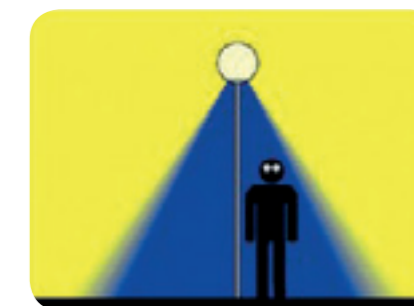
Bon



Mauvais



Très mauvais



Début d'année, cent anciens luminaires dit « chapeau chinois » (tête d'éclairage) ont été remplacés par des luminaires à LED dont l'éclairage respecte les nouvelles normes en limitant drastiquement le flux lumineux dirigé vers le ciel (1% maxi). Le flux lumineux dirigé vers la chaussée limite l'éblouissement des usagers et améliore par conséquent leur sécurité.

Le coût global de cette opération est de 60000 €. La commune a bénéficié de 25000 € de subvention du syndicat d'électricité, 9135€ de la collectivité européenne d'Alsace et 5952€ au titre des certificats d'économie d'énergie (CEE). Le reste à charge pour la commune est de 10 663€.

Le renouvellement de cette opération en 2022 sera proposé au conseil municipal.

Malgré la baisse de puissance installée, la facture énergétique est en constante augmentation. Cette année la progression du coût de l'énergie électrique sera probablement de 35,4% ce qui représentera certainement une augmentation de 26000€ environ pour l'ensemble de nos consommations pour un budget total toutes énergies de 159 000€ en 2021.

En France, 8000 communes ont fait le choix d'éteindre l'éclairage public à partir d'une certaine heure.

Feldkirch, Baldersheim et d'autres communes de m2A ont fait ce choix et n'ont pas constaté de problèmes particuliers, ce qui est confirmé par les statistiques au niveau national.

A noter également, que les automobilistes réduisent leur vitesse et sont plus attentifs ce qui a pour conséquence une diminution de la pollution sonore et des accidents graves.

La réduction de la pollution lumineuse améliore les rythmes biologiques de la faune, de la flore et des humains en particulier. Une réduction de la lumière intrusive dans les logements permet un sommeil de meilleure qualité. Alors pourquoi gaspiller cette énergie quand il n'y a personne dehors la nuit. Elle sera certainement plus utile cet hiver pour se chauffer.

C'est pourquoi, **nous vous proposons d'éteindre l'éclairage sur une plage horaire à définir** en répondant à la consultation ci-jointe.

Jean-Paul JULIEN, Maire

LOGEMENTS AIDÉS OU SOCIAUX

La loi Solidarité et renouvellement urbain dite loi SRU impose aux communes de plus de 3500 habitants faisant partie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants, dont la ville centre compte 15000 habitants au moins, de disposer de 25 % de logements sociaux en 2025. A Bollwiller, ce taux est fixé à 20 % par l'Etat car Mulhouse, ville centre, dépasse le quota imposé.

Cette loi ne tient pas compte des possibilités d'accueil (écoles, crèches, périscolaires, loisirs...) ni des possibilités d'emploi sur le bassin et d'accompagnement de ces nouveaux habitants par la commune. **Malgré ses multiples imperfections, cette loi permet d'offrir des logements de qualité, fonctionnels, aux normes actuelles et au coût énergétique modéré.**

Les communes qui n'atteignent pas ce taux sont pénalisées financièrement, ce qui est le cas de plusieurs communes de l'agglomération. La pénalité pour Bollwiller est passée de 11 500 € en 2014 à 32 000 € en 2019. Sans construction de logements, son montant aurait atteint 115 000€ par an ce qui aurait réduit considérablement notre autofinancement. Dans cette hypothèse, nous aurions dû augmenter les impôts de 12% au minimum.

Le montant de la pénalité est proportionnel au nombre de logements manquants, mais dépend également de la volonté de la commune d'accepter ou non des logements sur son territoire.

Depuis 2014, la commune a versé 78 000€ de pénalités. Plusieurs communes de l'agglomération sont sujettes au versement de pénalités. L'une d'entre elles verse 160 000 €/an. Ces pénalités abondent en partie le fond d'aide à la pierre et sont versées aux bailleurs sociaux de l'agglomération en fonction de la typologie et du nombre de logements aidés construits.

Depuis 2014, vingt-six maisons, trente-trois logements en collectif ont été construits par différents bailleurs.

Vingt-deux logements en accession à la propriété et cinquante-trois en location rue des Tulipes sont en cours de réalisation et seront disponibles en 2023.

Sur le terrain d'assiette de l'ancienne Gendarmerie, il est prévu la construction d'un immeuble de dix logements. Douze seront rénovés dans le bâtiment existant. Ils seront disponibles en 2024. Ces réalisations nous permettront certainement d'atteindre les objectifs imposés par l'Etat et d'éviter de nouvelles pénalités.

Jean-Paul JULIEN, Maire



JOURNÉE CITOYENNE

A l'instar des années précédentes et tout comme 25000 autres communes de France, Bollwiller organisera la 11^{ème} édition de sa journée citoyenne le **samedi 1 octobre 2022**.

RDV à la MJC à 7H45 pour la répartition dans les différents ateliers

Cette journée doit permettre à chaque habitant volontaire, quels que soient son âge ou ses aptitudes, de devenir acteur pour sa collectivité en prenant part à des réalisations concrètes. Ce temps de partage favorise l'implication de chacun dans une citoyenneté active, tout en renforçant les liens entre les participants. Ce « faire ensemble » participe d'une dynamique de consolidation du vivre ensemble tout au long de l'année.



Comment s'inscrire ?

En déposant le talon réponse ci-joint dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail :

accueil@mairie-bollwiller.fr

ou par internet sur le site de la mairie
RUBRIQUE JOURNEE CITOYENNE

A l'issue de la matinée de travail, nous vous proposerons un apéritif déjeunatoire dans la cour de la MJC vers 12H15.



TALON RÉPONSE

(À retourner svp en mairie dès que possible pour une bonne organisation et au plus tard le 20 septembre 2022)

Nom : Prénom :

Adresse:.....Téléphone:..... /...../...../...../.....

Adresse mail :@.....

Nom et prénoms des participants et âge (pour les enfants) et atelier choisi :

Nom et prénom : Age :

Préciser l'atelier choisi :

Nom et prénom : Age :

Préciser l'atelier choisi :

Nom et prénom : Age :

Préciser l'atelier choisi :

1. Espaces verts (entretien, désherbage, plantation...)

6. Préparation de l'apéritif dînatoire

2. Atelier bois

7. Décoration de Noël des personnes âgées

3. Peinture bâtiments, mobilier urbain.

8. Autres propositions :

4. Maçonnerie

5. Atelier pour enfants

DROIT A L'IMAGE : OUI NON

SERA PRÉSENT AU REPAS: OUI NON

Signature :

INFOS CIMETIERE

On évalue aujourd'hui à plus de 40.000 le nombre de cimetières en France. Leur entretien nécessite un travail régulier et continu.

L'aspect du cimetière de Bollwiller n'est pas aussi satisfaisant que l'on pourrait légitimement le souhaiter et la municipalité est parfaitement consciente de cette situation.

Les travaux de désherbage constituent une activité particulièrement chronophage et les mauvaises herbes prolifèrent tout particulièrement durant le printemps et l'été. Le cimetière fait l'objet d'un entretien aussi suivi que possible en fonction des personnels disponibles et l'été est la période où l'effectif des agents communaux se trouve réduit en raison des congés des uns et des autres. La commune de Bollwiller a opté pour le zéro phyto depuis quelques années maintenant, mais le manque de moyens a conduit la municipalité à recourir à deux reprises au cours des derniers 10 mois et en l'absence d'autres solutions, à un traitement chimique dans les allées du cimetière. Mais, il ne sera dorénavant plus possible d'utiliser ce type de traitement.

En effet, la réglementation interdira à partir du 1 juillet 2022 l'utilisation de produits phytosanitaires dans les cimetières, ce qui impactera encore davantage la charge de travail des employés municipaux. 20% à 30% de temps en plus concentrés sur la période qui s'étale de mai à septembre seront dorénavant nécessaires pour maintenir le cimetière dans son état actuel.

Cette transition vers le zéro phyto a été anticipée. Nous envisageons de réaménager les allées principales et secondaires en posant des revêtements adaptés qui permettront de réduire de manière conséquente les tâches d'entretien du cimetière. Ce projet devrait s'étaler sur les 3 prochaines années. Les travaux de réaménagement du cimetière ont d'ores et déjà débuté par la création d'un espace cinéraire qui comprend l'installation d'un nouveau Jardin du Souvenir, d'un colombarium dôme de

20 cases, de 14 cavurnes, ainsi que d'une zone destinée aux mini-tombes cinéraires.



Nouvel espace cinéraire



Nouvel espace réservé aux mini-tombes cinéraires

Ces équipements funéraires sont complétés par l'implantation d'un ossuaire qui permettra d'accueillir les restes mortels à la suite d'exhumations qui interviendront pour non-renouvellement des concessions.



La prochaine étape concernera la végétalisation de l'entrée du cimetière.

En attendant la pose de nouveaux revêtements dans les allées du cimetière, des solutions devront être trou-

vées pour que le cimetière conserve une apparence digne et reste un lieu propice au recueillement.

De nombreuses communes de notre taille font appel aux bonnes volontés à l'occasion d'opérations "coup de poing de nettoyage et de désherbage" organisées de manière ponctuelle dans le cimetière en lien avec les agents municipaux.

A l'instar des initiatives menées dans de nombreuses communes en France, nous lançons donc un appel à tous les habitants de Bollwiller prêts à donner un peu de temps pour le cimetière. Vous pourrez rejoindre cette opération en renseignant le formulaire joint au Boll'infos et en le déposant en mairie. Les journées concernées seront communiquées en temps utile aux volontaires. Soyez toutes et tous dès à présent chaleureusement remerciés pour votre aide.

D'une manière générale, si l'entretien d'un terrain communal incombe naturellement à la commune avec les difficultés évoquées supra, l'entretien d'un emplacement concédé revient en revanche exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants droits. Bien évidemment, il devient difficile de rappeler cette obligation lorsque le concessionnaire est décédé et qu'il n'y a plus d'ayant droit déclaré. A partir de là, face au défi du temps et de ses outrages, les emplacements et monuments édifés sur les sépultures se dégradent et sont assaillis par les lichens, les ronces, les mauvaises herbes, les arbustes... Il s'agit principalement de concessions visiblement abandonnées, souvent perpétuelles, pour lesquelles nous n'avons plus de contact avec les familles. Ces situations feront l'objet de procédures particulières visées dans le nouveau règlement du cimetière qui est consultable sur le site internet de la commune : <https://bollwiller.fr>

S'agissant des concessions temporaires de « pleine terre » de 15 ans ou de 30 ans, nous observons principalement dans la nouvelle partie du cimetière la multiplication de dalles devant les tombes pour combler a priori les affaissements ou empêcher

le développement des mauvaises herbes.

Pour des raisons de sécurité (risque de chutes), ces dalles devront être enlevées par les concessionnaires. Un courrier sera prochainement adressé dans ce sens aux concessionnaires ou ayants droits concernés. Il appartiendra aux agents communaux de combler les affaissements dans les allées.

Par ailleurs, nous constatons également que de nombreuses sépultures

sont insuffisamment entretenues et les mauvaises herbes colonisent les espaces qui jouxtent les tombes. Quand bien même l'entretien des allées relève de la commune, il n'est pas bien compliqué lors d'un passage au cimetière d'arracher quelques mauvaises herbes à proximité de la tombe devant laquelle on vient se recueillir. Bien plus regrettable, il n'est pas rare de trouver dans les allées des pots de fleurs ou autre ornement qui ont été jetés, alors que des contai-

ners sont à disposition à l'entrée du cimetière. Récemment et à deux reprises des bouteilles de vin et de vinaigre vides ont été déposées devant un colombarium. Nous invitons donc les concessionnaires ou ayants droits concernés à faire preuve d'un peu plus de respect dû aux morts, mais également de civisme ; ce qui contribuera à améliorer grandement l'aspect général du cimetière.

Daniel VONTHRON,
Adjoint au Maire

LE MAIRE ET LES SPECTACLES

Comment le maire peut-il régir l'organisation de spectacles ?

Au titre de ses pouvoirs de police générale, le Maire peut refuser de mettre à disposition un équipement municipal (stade ou salle), ou interdire une réunion ou un spectacle, s'il estime que la sécurité n'est pas assurée.

Il peut, par exemple, légalement interdire, sur le territoire de sa commune, tous les bals publics jusqu'à nouvel ordre, compte tenu de la gravité des troubles survenus au cours d'un bal organisé précédemment et de l'absence de moyens pour en éviter la répétition.

L'autorité municipale ne doit agir que sur des considérations tirées de la préservation de l'ordre public. Il ne peut interdire l'installation d'un cirque dans la ville durant certaines périodes afin de ne pas concurrencer une autre foire. Attention également à la proportionnalité des mesures.

Ainsi, le Maire ne saurait interdire une conférence publique susceptible de provoquer des troubles, alors que le maintien de l'ordre peut être assuré par des mesures de police.

Comment sont régies les manifestations à caractère non lucratif ?

Concernant les manifestations à caractère non lucratif, l'article L. 211-1 du Code de Sécurité Intérieur précise que tous les cortèges, défilés, rassemblements de personnes et, plus généralement toutes les manifestations sur la voie publique, sont soumis à une déclaration préalable.

Les fêtes traditionnelles locales en sont dispensées. La déclaration doit être faite à la mairie de la commune concernée, au plus tôt quinze jours avant la manifestation et au plus tard trois jours avant.

Il appartiendra ensuite au Maire de prendre toutes les mesures de police pour assurer la sécurité autour du spectacle. Il peut également interdire la manifestation s'il estime que celle-ci est de nature à troubler l'ordre public.

Comment sont régies les manifestations à caractère lucratif ?

Les organisateurs des manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif pouvant atteindre plus de 1 500 personnes, sont tenus d'en faire la déclaration au Maire.

La déclaration doit indiquer les mesures envisagées par les organisateurs en vue d'assurer la sécurité du public et des participants, et l'éventuelle présence d'un service d'ordre.

Si le Maire estime insuffisantes les mesures envisagées par les organisateurs, compte tenu de l'importance du public attendu, de la configuration des lieux et des circonstances propres à la manifestation, il peut leur imposer la mise en place d'un service d'ordre ou le renforcement du service d'ordre prévu. Il doit notifier ces mesures prescrites au moins quinze jours avant le début de la manifestation, sauf si la déclaration a été faite moins d'un mois avant celle-ci, dans le cas d'urgence. Il doit les communiquer au préfet. La commission de sécurité doit également être avertie de la manifestation.



LA BIBLIOTHÈQUE DE BOLLWILLER VOUS OUVRE SES PORTES... ET PROPOSE DE NOUVELLES ACTIONS EN FAVEUR DES SENIORS

Petit rappel : équipe, lieu, horaires, etc.

Céline et Flora vous accueillent à la Bibliothèque-ludothèque Aux Mille & Une Pages, au premier étage de la MJC de Bollwiller. La bibliothèque est ouverte à tous, du mardi au samedi (cf. horaires ci-dessous) et ce même durant les vacances scolaires.

Pour emprunter des livres, il est nécessaire d'être inscrit mais vous pouvez aussi simplement venir vous installer pour lire ou jouer dans un endroit calme et chaleureux, seul ou en famille. Pour vous inscrire ou connaître les conditions de prêt, rendez-vous sur le site, la page Facebook ou directement à la bibliothèque. (cf. coordonnées ci-dessous.)

L'emprunt des jeux est payant : un système de couleur d'étiquette vous indique le prix de chaque jeu

Etiquette bleue : 1€
Etiquette verte : 1.50€



Coordonnées

22, rue de Soultz - BOLLWILLER - Tél. 03 89 48 23 33
Mail : Bibliotheque-ludotheque-bollwiller@orange.fr
Facebook : Bibliothèque - Ludothèque aux Mille & Une Pages
Site internet : <https://bollwiller.bibenligne.fr/>

Horaires

MARDI 16h-19h - MERCREDI 10h - 12h / 14h-18h - JEUDI 16h-19h
VENDREDI 16h-19h - SAMEDI 9h-12h - 14h-16h

S'inscrire et conditions de prêts

HABITANTS BOLLWILLER : Adultes 10€ - Enfants 2€
HABITANTS HORS BOLLWILLER : Adultes 12€ - Enfants 3€
La carte est valable un an, de date à date.

Elle permet d'emprunter 10 livres, 3 revues et 2 jeux pour une période de 3 semaines, éventuellement renouvelable.

Planning d'animation pour la rentrée 2022

La bibliothèque propose plusieurs animations pour tous les publics :

Pour les adultes

- **L'apéro littéraire** est le club lecture de la bibliothèque : autour d'un rafraîchissement, on discute lecture, on débat des coups de cœur et les bibliothécaires font leurs suggestions et présentent les nouveautés. dans une ambiance détendue.

- **Jeudi 22 septembre à 18h**
- **Jeudi 27 octobre à 18h**
- **Jeudi 1^{er} décembre**

- **Les soirées détente** sont des temps calmes, en soirée, pour les adultes qui cherchent une activité pour se relaxer en fin de journée : les vertus apaisantes du coloriage ne sont plus à démontrer, ainsi c'est l'activité de prédilection de ces soirées pause mais cette année les bibliothécaires ont eu l'idée d'étoffer un peu le programme en ajoutant d'autres activités... Si vous avez des compétences à partager (tricot, broderie, aquarelle, scrapbooking, etc.) contactez-nous !

- **Vendredi 16 septembre à 18h**
- **Vendredi 30 septembre à 18h**
- **Vendredi 14 octobre à 18h**
- **Vendredi 28 octobre à 18h**
- **Vendredi 25 novembre 18h**
- **Vendredi 9 décembre à 18h**

Pour les enfants

- **L'animation bébés lecteurs** est à destination des tous petits de 0 à 2 ans : ce sont des comptines et des petites histoires pour donner aux

bébés le goût des livres dès leur plus jeune âge.

- **Le mercredi 14 septembre à 9h30**
- **Le mercredi 12 octobre à 9h30**
- **Le mercredi 9 novembre à 9h30**
- **Le mercredi 14 décembre à 9h30**

- **« Contes et bricolages »** s'adresse aux plus grands, de 6 à 10 ans. Une des bibliothécaires raconte un conte puis propose une animation en rapport pour que les enfants puissent ramener chez eux un souvenir qu'ils auront fabriqué eux-mêmes.

- **Le mercredi 28 septembre à 14h**
- **Le mercredi 26 octobre à 14h**
- **Le mercredi 23 octobre à 14h**

- **Les moments jeux** sont pour toute la famille. La ludothèque accueille tous les curieux et tous les joueurs dans un moment dédié durant lequel les bibliothécaires seront présentes pour expliquer les règles des jeux et faire des propositions adaptées à chacun.

- **Le samedi 3 septembre à 14h**
- **Le samedi 1^{er} octobre à 14h**
- **Le samedi 5 novembre 14h**
- **Le samedi 3 décembre 14h**

⚠ **Les animations sont annoncées sur le site et sur la page Facebook de la bibliothèque, où il est possible de s'inscrire. Une newsletter spécialement dédiée aux animations a été créée cette année : pour la recevoir, rendez-vous sur le site de la bibliothèque pour s'y abonner.**

Implication de la bibliothèque dans la démarche «Villes Amies des Aînés» (VADA) et nouvelles animations

Depuis la fin de l'année dernière, la bibliothèque est impliquée dans la démarche VADA aux côtés des élus qui portent ce projet. Il s'agit de trouver ensemble des solutions pour rendre la culture et la lecture plus accessible pour un public sénior.

Dans ce cadre-là, la bibliothèque a pour projet de proposer des actions en direction des aînés :

- **Un café littéraire des seniors** [ou Kaffè Büech / Kranzla] qui serait un temps de réflexion et de discussion autour d'une lecture à voix haute proposé par Céline ou Flora. L'idée est de se servir d'un extrait de roman, d'essai, de poésie, ou autre, pour aborder un ou plusieurs sujets

d'actualité ou, au contraire, éveiller des souvenirs, de façon à ouvrir une discussion. Chacun sera libre de donner son avis, quelles que soient ses lectures et ses connaissances.

- **Le jeudi 8 septembre à 13h30**
- **Le jeudi 6 octobre à 13h30**
- **Le jeudi 10 novembre à 13h30**
- **Le jeudi 8 décembre à 13h30**

- **Des après-midi récréatives** seront proposées dans un premier temps chaque mois dans le même esprit que les fameuses rencontres belotes qui étaient organisées avant la pandémie à la MJC. L'idée serait de mettre l'espace ludothèque à disposition d'un groupe de personnes souhaitant se réunir autour du jeu : jeux de carte, jeux de lettres, de culture générale, et bien d'autres.

- **Le jeudi 15 septembre à 13h30**
- **Le jeudi 20 octobre à 13h30**
- **Le jeudi 17 novembre à 13h30**
- **Le jeudi 15 décembre à 13h30**

- **Activité coloriage** : Comme la bibliothèque organise régulièrement des moments détente autour du coloriage, l'idée de proposer de tels moments spécialement pour les aînés s'est imposée d'elle-même.

Le saviez-vous ?

Le coloriage, loin d'être une activité exclusivement enfantine, a de réelles vertus : le coloriage s'apparente à une forme de méditation et permet ainsi de réduire le stress et les maux liés à ce dernier. D'après Anne Le Meur, responsable éditoriale de la collection Art-Thérapie d'Hachette Pratique, dans un entretien avec le magazine Psychologie Magazine, « Ces ouvrages offrent également la possibilité, à tout un chacun, de réaliser quelque chose de beau, même sans compétences techniques de dessin. C'est donc déstressant et cela fait du bien ! ». Que du positif donc ! Comme pour les après-midi récréatives, la bibliothèque réserverait un créneau dédié aux personnes souhaitant venir colorier dans un endroit calme.

- **Le mardi 6 septembre à 14h**
- **Le mardi 20 septembre à 14h**
- **Le mardi 4 octobre à 14h**
- **Le mardi 18 octobre à 14h**
- **Le mardi 15 novembre à 14h**
- **Le mardi 29 novembre à 14h**
- **Le mardi 13 décembre à 14h**



Outre les animations, la bibliothèque a pour projet de s'équiper de façon à être plus à même d'accueillir les aînés bollwillerois, comme le suggéraient les réponses obtenues lors des tables rondes organisées fin 2021.

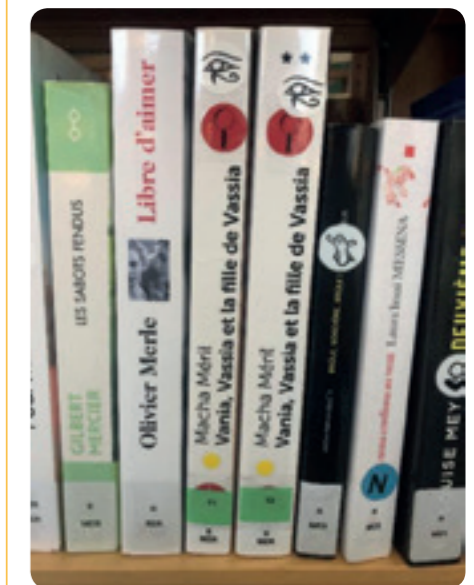
- Le fonds « grands caractères »

Ces dernières années l'offre de livres en grands caractères s'est développée et plusieurs maisons d'édition sont maintenant spécialisées dans la publication de ces ouvrages un peu spéciaux encore trop peu démocratisés. Destinés à un public sénior, malvoyant ou encore dyslexique, ces ouvrages sont en apparence les mêmes que ceux que l'on trouve traditionnellement en librairie, mais la police d'écriture est jusqu'à deux fois plus grosse, le papier plus épais de façon à éviter que les mots de la page précédente ne transparaissent et les interlignes sont plus larges de façon à offrir une présentation plus aérée.

La question de l'acquisition de livres en grands caractères à été abordée lors des tables rondes qui se sont tenues en 2021 et les participants s'étaient montrés enthousiastes à

l'idée de la mise en place de ce fonds spécial. C'est en réponse à ce besoin que Céline et Flora, en adéquation avec les élus, ont pour projet de créer un espace dédié aux livres en grands caractères.

Actuellement, les livres en grands caractères empruntables à la bibliothèque viennent de la Médiathèque d'Alsace. Dans le cadre du VADA, la bibliothèque pourrait acquérir son propre fonds. Un espace et du mobilier y serait dédié de façon à ce que ces ouvrages soient facilement repérables et accessibles pour le public en ayant besoin.



- La mise à disposition d'un poste informatique

Enfin, un autre volet de ce projet, moins axé sur la lecture mais plus sur l'accessibilité à l'informatique et à l'information des aînés, consiste à mettre à disposition des usagers un poste informatique sur lequel ils pourraient accéder à différentes plateformes de renseignements. Les bibliothécaires seraient formées à ces sites de façon à pouvoir guider les usagers en ayant besoin. De cette façon, il sera possible de prendre rendez-vous et de bénéficier d'un accompagnement, avec Céline ou Flora, dans les démarches administratives ou de renseignement.

Les bibliothécaires

Décisions du Conseil Municipal



DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ANNEE 2021

Séance du 27 avril 2021

Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal

Les élus ont pris acte de l'installation de Madame Carole PRADUROUX au sein du Conseil Municipal de Bollwiller.

Organisation du temps scolaire

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire à l'identique l'organisation du temps scolaire sur la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2021.

Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil municipal a approuvé le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal.

Convention de mise à disposition d'un agent municipal au profit de la MJC Centre Social

Les élus ont approuvé la convention de mise à disposition d'un agent municipal au profit de la MJC Centre Social dans le cadre du suivi et de la maintenance du bâtiment « La Cour des Petits Pages ».

Redevance d'occupation du domaine public - Caléo

Le Conseil Municipal a fixé la redevance d'occupation du domaine public de Caléo à 683 € pour l'année 2021.

Redevance d'occupation du domaine public - Orange

Le Conseil Municipal a fixé la redevance d'occupation du domaine public de Orange à 2 985,46 € pour l'année 2021.

Délégations au Maire (L 2122-22 du CGCT) - Délibération complémentaire

Les élus ont accordé la délégation suivante au Maire : créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Décompte du temps de travail des agents publics

Le Conseil Municipal a décidé qu'à compter du 01/01/2022, le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

Règlement Local de Publicité Intercommunale de Mulhouse Alsace Agglomération : débat sur les orientations générales

Le Conseil Municipal a pris acte du débat organisé en son sein sur les orientations générales du projet de RLPi.

Subvention au Tennis Club

Une subvention complémentaire d'un montant de 180 € a été votée en faveur du Tennis Club.

Demandes de subventions relatives à la rénovation de luminaires

Les élus ont validé l'opération de rénovation de luminaires sur mâts existants dans diverses rues de la commune et ont autorisé le Maire à solliciter les subventions auprès du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin et de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Indemnités des élus

Le Conseil Municipal a fixé à compter du 1^{er} mai 2021 les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués suite à la démission d'un conseiller municipal et à la renonciation d'un conseiller municipal délégué à ses délégations.

Motion pour le maintien du bureau de Poste de Bollwiller

Le Conseil Municipal a adopté une motion pour le maintien du bureau de Poste de Bollwiller.

Séance du 30 juin 2021

Personnel communal : création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Les élus ont procédé à la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2021.

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Les élus ont approuvé l'acquisition de 5 défibrillateurs et ont décidé de solliciter l'admission de ces acquisitions au bénéfice de la DETR pour l'exercice 2021.

Mandat spécial pour déplacement d'un élu

Le Conseil Municipal a donné mandat à Monsieur Daniel VONTHRON, adjoint au Maire, pour son déplacement à Saint-

Etienne dans le cadre de la Journée Régionale « Des habitats pour des vieillissements » organisée par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés le 01/07/2021 et de l'Assemblée Générale du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés le 02/07/2021. Les élus ont également décidé que les frais inhérents à cette mission seront remboursés à l'intéressé sur la présentation d'un état de frais.

Consultation du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Les conseillers municipaux ont formulé un avis favorable concernant les objectifs généraux du PGRI 2022-2027, ont émis un avis défavorable aux dispositions O3.1-D2, O3.1-D3, O3.2-D3 et à l'ensemble des dispositions O3.4, ont sollicité l'assouplissement des mesures relatives aux zones situées en arrière de digue en modifiant la formule de largeur de la zone d'inconstructibilité (« 100 x la hauteur d'eau ») afin de tenir compte de la réalité de fonctionnement des bassins versants, ont sollicité une clarification de la disposition O4.2-D6 en la faisant porter sur les seules opérations générant, pour tout ou partie, des rejets directs au réseau sans infiltration, et ont constaté que la carte des syndicats de rivières est incomplète puisqu'elle n'identifie pas tous les syndicats de rivières haut-rhinois pourtant compétents en matière de GEMAPI.

Subvention à l'Ecole de Musique

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'Ecole de Musique une subvention d'un montant de 70 € par élève dans la limite de 20 élèves, soit 466 € pour le trimestre septembre 2021-décembre 2021.

Délégations au Maire (L 2122-22 du CGCT) - Délibération complémentaire

Les élus ont accordé la délégation suivante au Maire : procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux d'un montant inférieur à 500 000 € HT.

Convention avec La Ligue Contre le Cancer pour la mise en place des espaces sans tabac dans la Commune

Le Conseil municipal a décidé la création, par voie d'arrêté, d'un espace sans tabac

aux abords de l'Ecole Maternelle Château et d'un espace sans tabac aux abords de l'Ecole Maternelle « Les Lutins » et de l'Ecole Elémentaire (bâtiment « Les Tilleuls » et bâtiment « Les Mouettes », et de valider le projet de convention de partenariat à conclure avec La Ligue Contre le Cancer du Haut-Rhin.

Séance du 22 septembre 2021

Décision budgétaire modificative n°1 au budget communal 2021

La décision budgétaire modificative n°1 au budget communal a été adoptée par le Conseil Municipal.

Décision budgétaire modificative n°2 au budget communal 2021

Les élus ont voté la décision budgétaire modificative n°2 au budget communal 2021.

Demande d'admission en non-valeur

Les élus ont accepté l'admission en non-valeurs des titres présentés par le Comptable Public d'un montant total de 5 703,88 € sur le budget principal de la Commune.

Création de deux postes dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences

Les conseillers municipaux ont décidé de créer deux postes dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences dans le domaine de l'entretien des espaces verts.

Attribution d'une subvention au titre du programme d'actions 2021 de la Conférence des Financeurs de la Perte d'Autonomie – Convention de partenariat entre la CEA et la Commune de Bollwiller

Les élus ont approuvé la convention de partenariat entre la Collectivité Européenne d'Alsace et la Commune de Bollwiller dans le cadre des actions de prévention de la perte d'autonomie à destination des seniors résidant à domicile, et pour lesquelles une subvention d'un montant de 7 664 € a été accordée à la Commune.

Convention d'objectifs et de financement – Animation de la vie sociale 2021

Le Conseil Municipal a approuvé la convention d'objectifs et de financement « Animation de la Vie Sociale 2021 »

entre la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, la Commune de Bollwiller et le Centre Socioculturel de Bollwiller. Cette convention a pour objet de consolider les projets portés par le centre socioculturel, de renforcer ou soutenir la pérennité économique du Centre Socioculturel et de fixer les engagements réciproques entre les partenaires signataires.

Demandes de subventions relatives à la remise en état des deux terrains de football

Le Conseil Municipal a validé l'opération de remise en état des deux terrains de football (terrain d'honneur et terrain d'entraînement) et a autorisé le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région Grand Est et de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Demandes de subventions relatives à l'aménagement d'un terrain de pétanque

Les élus ont validé l'opération relative à l'aménagement d'un terrain de pétanque et ont autorisé le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région Grand Est et de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Convention de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance

Le Conseil Municipal a pris acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance.

Copies internes professionnelles d'œuvres protégées : souscription à la licence d'autorisation CIPro Villes et Intercommunalités

Les élus ont approuvé le contrat « copies internes professionnelles d'œuvres protégées » à conclure avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie.

Séance du 15 décembre 2021

Rétrocession de voirie - Lotissement « Les Pépinières »

La rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section 16 n° 218/41 d'une contenance de 22,10 ares a été décidée par les élus.

Défrichage à l'aire de covoiturage de Bollwiller : désignation du mandataire

Le Conseil Municipal a validé le défrichage de la zone forestière concernée par les travaux de l'aire de covoiturage, d'une surface de 350 m², et de mandater la CEA pour procéder à la réalisation et au suivi de la demande de défrichage pendant toute la durée de la procédure.

Tarifs 2022

Les conseillers municipaux ont voté les nouveaux tarifs et redevances à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2022 en matière de droits de droits de place, d'interventions du service technique communal, de vente d'ouvrages, de concessions au cimetière, de colombarium et de vente de bois en forêt communale.

Rapport annuel 2020 : service de l'eau

Les élus ont pris acte du rapport annuel du délégataire relatif au service de l'eau pour l'année 2020.

Décision budgétaire modificative n° 2 au budget communal 2021

Le Conseil Municipal a adopté la décision budgétaire modificative n°2 au budget communal 2021, annulant et remplaçant la décision budgétaire modificative n°2 en date du 22/09/2021.

Décision budgétaire modificative n° 3 au budget communal 2021

Le Conseil Municipal a adopté la décision budgétaire modificative n°3 au budget communal 2021.

Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Les conseillers municipaux ont autorisé le Maire à mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif communal 2022 et avant le vote du budget primitif eau 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Les élus ont décidé de procéder au recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à compter du 3 janvier 2022 jusqu'au 7 juillet 2022 inclus,

Décisions du Conseil Municipal



pour assurer des fonctions de soutien scolaire.

Demande d'application du régime forestier

Le Conseil Municipal a décidé de proposer à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin l'application du régime forestier de la parcelle cadastrée à Bollwiller au lieu-dit Lischematten section 14 n°1 pour une surface de 1ha77a58ca et de la parcelle cadastrée au lieu-dit Lischematten section 14 n°163 pour une superficie de 7ha48a75ca

Dispositif « Parcours Emploi Compétences »

Les conseillers municipaux ont décidé de modifier la durée des contrats relatifs au dispositif « Parcours Emploi Compétences » et de la porter à 12 mois renouvelables dans la limite de 24 mois, au lieu de la durée initialement fixée à 6 mois.

Mise à jour du plan des effectifs

Afin de pouvoir procéder aux avancements de grades, le Conseil Municipal a mis à jour le plan des effectifs adopté le 22 février 2021.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ANNÉE 2022

Séance du 15 février 2022

Débat d'orientation budgétaire 2022

Les élus ont pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022.

Budget scolaire 2022

Les élus ont adopté le budget scolaire pour l'année 2022 s'agissant des écoles maternelles et de l'école élémentaire.

Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Le Conseil municipal a pris acte de ces décisions dans les domaines des actions en justice, des lignes de trésorerie et des régies comptables.

Révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Les élus ont émis un avis favorable aux nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Organisation d'un débat obligatoire sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire

Le Conseil Municipal a pris acte de ce débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale Saint-Pierre.

Les élus ont accordé une subvention exceptionnelle d'un montant de 450 € à l'Amicale Saint-Pierre.

Désaffectation et déclassement d'un terrain communal rue des Acacias

Le Conseil Municipal a décidé de prononcer la désaffectation de la parcelle de 6,3 ares cadastrée section 7 n° 554/225 rue des Acacias ainsi que son déclassement du domaine public et son incorporation dans le domaine privé communal.

Cession d'un terrain communal rue des Acacias

Les élus ont décidé la cession de la parcelle cadastrée section 7 n° 554/225 rue des Acacias au prix de 100 800 €.

Séance du 23 mars 2022

Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris acte de l'installation de M. Mario PRIMUS au sein du Conseil Municipal de Bollwiller.

Approbation du compte administratif communal 2021

Dépenses de fonctionnement :

2 532 515,69 €

Recettes de fonctionnement :

2 884 259,74 €

Excédent de fonctionnement :

351 744,05 €

Dépenses d'investissement :

1 133 609,14 €

Recettes d'investissement :

929 931,81 €

Déficit d'investissement :

203 677,33 €

Approbation du Compte Administratif du service « eau » 2021

Dépenses de fonctionnement :

38 254,93 €

Recettes de fonctionnement :

98 321,69 €

Excédent de fonctionnement :

60 066,76 €

Dépenses d'investissement :

102 321,99 €

Recettes d'investissement :

36 927,71 €

Déficit d'investissement :

65 394,28 €

Fixation de la surtaxe communale sur l'eau :

Le Conseil Municipal a maintenu la surtaxe communale sur l'eau à 0,60 € HT/m3.

Budget primitif 2022 du service « eau »

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 120 043,08 € et à 173 359,84 € en investissement.

Budget primitif 2022 : vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal a voté les taux pour l'année 2022 aux niveaux suivants :

| Désignation des taxes | Taux de 2022 |
|-----------------------|--------------|
| Foncier bâti | 29,46 % |
| Foncier non bâti | 56,09 % |

Budget primitif 2022 : adoption du document budgétaire général

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 2 681 050,10 € et en investissement à 1 223 349,33 €.

Rapport d'activités m2A 2020

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport d'activités m2A 2020.

Arrivée à échéance du contrat enfance et jeunesse (C.E.J.) de m2A - Signature de la convention territoriale globale (C.T.G.) comme nouveau cadre contractuel avec la CAF du Haut-Rhin pour la période 2022-2026

Le Conseil Municipal a validé le principe d'engager la commune dans la démarche avec la CAF.

Finances

BUDGET 2022

Dans sa séance du 23 mars 2022, le Conseil Municipal de Bollwiller a voté le budget communal de l'exercice 2022.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 681 050,10 € et la section d'investissement à 1 223 349,33 €.

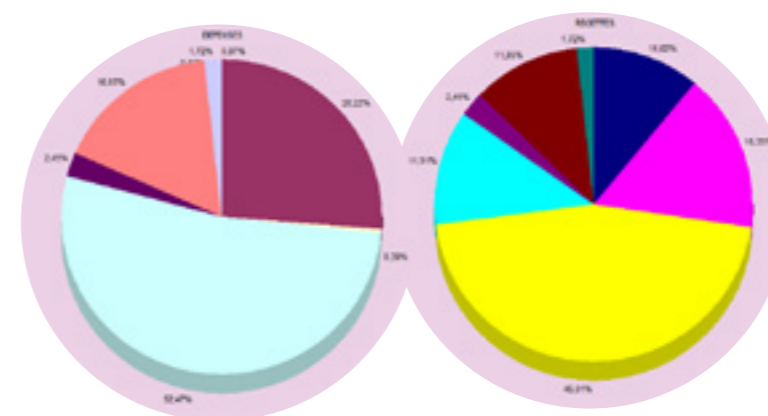
La section d'investissement inclut notamment les opérations suivantes :

- Luminaires (60 900 €),
- Extension du parking de la gare (34 788 €),
- Aménagement du cimetière (52 320 €),
- Bâtiments scolaires (53 000 €),
- Autres bâtiments publics (86 892 €),
- Aménagement de terrains de pétanque (30 510 €),
- Vidéosurveillance (83 216 €),
- Terrains de football (22 033 €).

Dépenses 2021 par service :

- Politique scolaire : 449 985 €
- Politique sportive et jeunesse : 208 754 €
- Politique associative salle polyvalente : 12 303 €
- Politique associative MJC : 67 055 €
- Politique associative Club house : 10 705 €
- Politique culturelle (Bibliothèque/ludothèque) : 78 672 €
- Politique de sécurité civile : 74 488 €

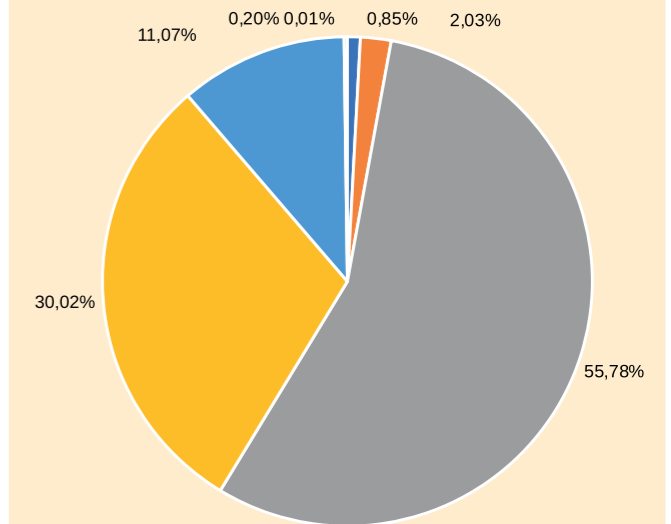
Dépenses et recettes prévisionnelles d'investissement



| | | |
|-----|--|-----------------------|
| 13 | Subventions d'investissement reçues | 900,00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 320 800,00 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 4 728,00 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 641 844,00 € |
| 45 | Comptabilité distincte rattachée | 30 000,00 € |
| 001 | Déficit d'investissement reporté | 203 677,33 € |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 400,00 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 21 000,00 € |
| | TOTAL DÉPENSES | 1 223 349,33 € |

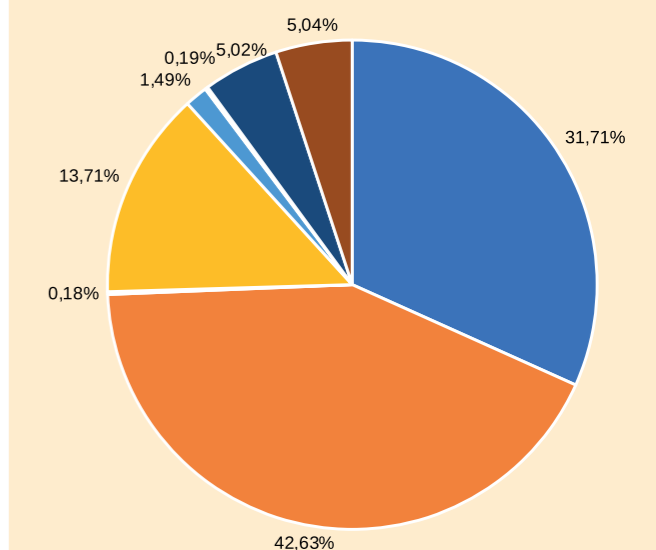
| | | |
|-----|--|-----------------------|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 556 743,23 € |
| 13 | Subventions d'investissement reçues | 145 656,00 € |
| 45 | Comptabilité distincte rattachée | 30 000,00 € |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 134 769,75 € |
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | 200 000,00 € |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 135 180,35 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 21 000,00 € |
| | TOTAL RECETTES | 1 223 349,33 € |

Dépenses de fonctionnement 2022



- 013 Atténuation de charges 23 000 € (0,85%)
- 73 Impôts et taxes 1 495 600 € (55,78%)
- 75 Autres produits de gestion courante 297 000 € (11,07%)
- 042 Opérations d'ordre 400 € (0,01%)
- 70 Produits des services 54 600 € (2,03%)
- 74 Dotations et subventions 805 000 € (30,02%)
- 77 Produits exceptionnels 5 450,10 € (0,20%)

Recettes de fonctionnement 2022



- 011 Charges à caractère général 850 200 €
- 014 Atténuation de produits 5 000 €
- 66 Charges financières 40 000 €
- 023 Virement à la section d'inv. 134 769,75 €
- 012 Charges de personnel 1 143 000 €
- 65 Autres charges de gestion courante 367 700 €
- 67 Charges exceptionnelles 5 200 €
- 042 Opérations d'ordre 135 180,35 €

le saviez-vous ?

Connaissez-vous l'existence des **MAISONS FRANCE SERVICES** qui ont comme but d'aider à entrer plus facilement en relation avec certains services d'opérateurs nationaux tels que :

La CPAM, la CARSAT, la CAF, le service des IMPOTS, l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) service gérant les démarches concernant les cartes grises, carte identité, passeport...

Il existe un tel service à la Mairie de Soultz et vous pouvez y être accueillis par des animateurs qui vous aideront par exemple à créer un compte, un espace en ligne ou encore une adresse mail à votre nom afin que vous puissiez contacter les divers services.

On pourra vous accompagner à l'utilisation des outils numériques et mettre à votre disposition un ordinateur dans un lieu confidentiel.

Le service entretient des liens avec des correspondants privilégiés dans certaines administrations vous permettant ainsi d'obtenir des réponses rapidement.

Un accueil est possible
le lundi-mardi-mercredi
de 8h à 12h
le jeudi de 8h à 12h
et de 13h30 à 17h30
le vendredi de 13h30 à 17h30

LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DU "BIEN VIVRE ENSEMBLE"

Les beaux jours arrivent enfin et avec eux les plaisirs de la vie à l'extérieur. Mais pour que cela reste un plaisir pour chacun, il faut aussi "bien vivre ensemble"...

Concrètement, qu'est ce que cela signifie.

C'est tout d'abord respecter la tranquillité de ses voisins lorsqu'on est sur sa terrasse, au bord de sa piscine, lorsque l'on entretient son jardin ou encore lorsqu'on est propriétaire d'un ami à 4 pattes. Ainsi, **ne laissez pas aboyer votre chien cela pourrait devenir très vite insupportable** pour le voisinage.

Le "bien vivre ensemble" nécessite également le respect des règles concernant les nuisances sonores. Celles-ci sont strictement réglementées par un arrêté municipal du 06 décembre 1996 qui stipule : **"sont interdits de 19h30 à 8h00 tous travaux entraînant des nuisances sonores dans le cadre des activités professionnelles à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans une propriété privée"**.

L'utilisation d'engins équipés de moteurs thermiques pour le bricolage ou le jardinage est autorisée du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, **mais interdite** les dimanches et jours fériés toute la journée. **En cas de non-respect de ces règles, les agents de la Brigade Verte sont habilités à dresser un procès-verbal pouvant entraîner des conséquences juridiques pour les contrevenants.** Il existe un proverbe qui dit : « ne fait pas à autrui ce que tu n'aimerais pas que l'on te fasse ». En respectant ces quelques principes, chacun d'entre nous passera de bons moments dans son espace de vie.

Bertrand MORGENTHALER,
Adjoint à l'urbanisme et à la sécurité

NOËL EST DÉJÀ LOIN

Les commerçants de la commune avaient magnifiquement décoré leur vitrine pendant la période de l'Avent.

Suite au passage d'un jury composé de 2 membres extérieurs à la commune et de 2 membres du conseil municipal, 5 commerçants ont été mis à l'honneur.

Un grand merci à tous les participants pour leur implication et la réussite de notre beau NOËL BLANC. Rendez-vous en 2022



LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Rôle

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis.

Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient des personnes ou des sociétés.

Compétences du conciliateur de justice

Situations pour lesquelles le conciliateur est compétent

- Problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen...),
- Différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires
- Différends relatifs à un contrat de travail
- Litiges de la consommation
- Litiges entre commerçants
- Litiges en matière de droit rural
- Litiges en matière prud'homale

Situations pour lesquelles il n'est pas compétent

- Litiges en matière d'état civil (qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire)
- Conflits familiaux (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales
- Conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le Défenseur des droits ou le tribunal administratif)

Comment le saisir ?

En téléphonant pour une prise de rendez-vous au Tribunal de Proximité de Guebwiller, 1 place Saint Leger : 03 89 62 17 20

Daniel VONTHRON, Adjoint au Maire

le saviez-vous ?

Le 5 avril l'Assurance maladie et le ministère de la Santé ont lancé un programme qui permet à l'ensemble de la population, dès l'âge de 3 ans, en souffrance psychique d'intensité légère à modérée (troubles anxieux et ou dépressifs, troubles du comportement...) de bénéficier de 8 séances d'accompagnement réalisées par un psychologue.

Vous trouverez les coordonnées des thérapeutes qui interviennent sur ce protocole sur le site <https://monpsy.sante.gouv.fr>

Les assurés qui relèvent du régime local ainsi que leurs ayants droits bénéficieront d'une prise en charge à 90 %.

Ginette CERDAN

DÉMARCHAGE À DOMICILE : COMMENT ÉVITER LES PIÈGES QUAND ON EST SENIOR ?

Le démarchage à domicile, tout comme le démarchage téléphonique, est devenu très répandu et certains, faisant fi de la législation, ne se privent pas d'en abuser. C'est pourquoi, il est important d'être prudent pour éviter les pièges. Et pour cause, les seniors sont souvent ciblés par des personnes malintentionnées qui utilisent des techniques commerciales particulières.



Le nombre des arnaques déclarées à la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) a largement augmenté, tout comme celui des plaintes pour abus de faiblesse. Pour réduire le risque de se faire escroquer, il est donc important d'être sensibilisé, de rester prudent et surtout de prendre son temps avant de donner un quelconque accord.

Qu'est-ce que le démarchage à domicile ?

Le démarchage à domicile est régi par la loi du 17 mars 2014 visant à protéger le consommateur. Elle est aussi connue sous le nom de « loi Hamon » ou « loi consommation ».

Ce qu'il faut savoir

Pour assurer vos arrières, vous allez pouvoir demander les choses suivantes :

- un devis : selon ce que propose le démarcheur, il devra au préalable établir un devis ;
- le contrat de vente : afin de pouvoir en prendre connaissance tranquillement avant de prendre une décision ;
- un délai de rétractation : il est obligatoire, sauf dans certains cas précisés dans la loi ;
- un autre rendez-vous : cela vous laisse le temps de faire des vérifications.

En effet, plus que tout, vous devez disposer du temps nécessaire à votre prise de décision.

Bien souvent, les pièges sont dissimulés dans une transaction qui doit se passer vite. On peut vous mettre la pression pour signer vite sous prétexte d'un prix plus attractif à ce moment précis, soyez alors méfiant !

Il est important de ne pas vous fier à l'uniforme que porte votre interlocuteur. Pour cause, certains se déguisent pour se faire passer pour ce qu'ils ne sont pas.

Si vous avez un doute, n'hésitez pas à contacter les forces de l'ordre, il n'y a pas de honte à demander de l'aide. Dans le cas où le démarcheur vous semble fiable ou qu'il propose quelque chose qui vous intéresse, demandez-lui plutôt de repasser à un autre moment. Vous n'êtes pas forcé d'être disponible à ce moment-là. De cette façon, vous pourrez procéder à des vérifications et demander à l'un de vos enfants ou voisins d'être présent.

Daniel VONTHRON, Adjoint au Maire

2021 : ANNÉE PARTICULIÈRE

Malgré la Covid nous avons pu organiser notre 10^e journée citoyenne. Une dizaine d'ateliers ont pu se dérouler malgré la situation sanitaire (cuisine, bricolage, peinture, menuiserie, amélioration des lieux de vie..).



Quel plaisir de terminer cette journée par un moment convivial.

Merci à Guy WURTH pour toutes les photos, à Olivier SCHILLING, J-Pierre PROVENZANO et Christophe HUENTZ, les ouvriers communaux pour leur aide.

RENDEZ-VOUS LE SAMEDI 1^{er} OCTOBRE 2022

NAISSANCE 2021

| | |
|--------------------------------|------------|
| MAKHTOUR Nour..... | 04/01/2021 |
| NOUGA Ethan..... | 19/01/2021 |
| SCHNEIDER Charlie..... | 31/01/2021 |
| SCHUTZ Emilie..... | 02/02/2021 |
| BOTCHKOFF FISCHER Kira..... | 04/02/2021 |
| BARRAY RUEFF Cécile..... | 14/02/2021 |
| BACHIR Luna..... | 16/02/2021 |
| NONIS Soën..... | 21/02/2021 |
| FRIEH Liiam..... | 28/02/2021 |
| WIGNO Line..... | 01/03/2021 |
| KOEGLER Clément..... | 16/03/2021 |
| ORTHWEIN Ulysse..... | 16/03/2021 |
| PAYET AUGUSTIN Malyia..... | 25/03/2021 |
| GRASSELER Ethan..... | 26/04/2021 |
| KARTAL Ayliz..... | 09/04/2021 |
| OZEL Ali..... | 17/04/2021 |
| SIRUGO Aliya..... | 05/05/2021 |
| SANGREGORIO Andrea..... | 25/05/2021 |
| JORDAN Natalia..... | 01/06/2021 |
| PEDRETTI IERACI Théïs..... | 10/06/2021 |
| TAMAS Charles..... | 14/06/2021 |
| MARQUES MOTA Jules..... | 18/06/2021 |
| MARQUES MOTA Maé..... | 18/06/2021 |
| KACHLER Séléna..... | 19/06/2021 |
| CONSTANCE Kaïs..... | 24/06/2021 |
| MONTANARI Elya..... | 30/06/2021 |
| BOTTMER Jona..... | 05/07/2021 |
| VIRAMODELY Lise..... | 07/07/2021 |
| LAURET Manoé..... | 26/07/2021 |
| LINGELSER Noah..... | 29/07/2021 |
| KARCHER Léna..... | 03/08/2021 |
| MISSLIN Alicia..... | 30/08/2021 |
| SCHIRRER FOITZIK Adélaïde..... | 07/09/2021 |
| ANETZBERGER Lonni..... | 15/09/2021 |
| ANETZBERGER Nélío..... | 15/09/2021 |
| HU Angéline..... | 25/09/2021 |
| QUILLE Clara..... | 07/10/2021 |
| BOUSLAMA Jana..... | 16/10/2021 |
| OBRECHT Arthur..... | 19/10/2021 |
| MULLER Julyana..... | 25/10/2021 |
| LA FERRARA Enya..... | 27/10/2021 |
| SCHILLING Mathéo..... | 10/11/2021 |
| MUNIER Andrea..... | 11/11/2021 |
| FERNANDES Andrea..... | 05/12/2021 |
| YAKISAN Eva..... | 08/12/2021 |
| DURKAL Eslem..... | 09/12/2021 |
| HERRSCHER Clémence..... | 21/12/2021 |

MARIAGE 2021

| | |
|--|----------|
| Ludovic HUG et Manon STAMM..... | le 02.01 |
| Valerio BURELLI et Angéline MOULUN..... | le 03.04 |
| Sylvain LE BRIS et Alicia MAYER..... | le 22.05 |
| Boris KUENTZ et Hannah GRAY..... | le 05.06 |
| Brandon PIEDNOIR et Cécile MAMODE..... | le 24.07 |
| Florian FUHRMANN et Emilie CERDAN..... | le 24.07 |
| William FREY et Camille BRAYÉ..... | le 24.07 |
| Jason SCHNEBELEN et Tiffany BELLAMY..... | le 05.08 |
| Thomas SAHL et Katy WEHRLÉN..... | le 14.08 |
| Mehdi BRAHMIA et Julie HORNY..... | le 21.08 |
| Stéphane LEMAITRE et Nadia ISKOUNENE..... | le 04.09 |
| Anthony GUARINO et Cynthia ROVERE..... | le 04.09 |
| Nicolas PALLOTTO et Nadine HALLER..... | le 18.09 |
| Luc BURKI et Diane JAEGLIN..... | le 02.10 |
| Ali LAKHRAM et Marie GRISS..... | le 16.10 |
| Michaël BEGOVIC et Audrey TERRANOVA..... | le 06.11 |
| Joffrey KUDRON et Manivanh VILAIPHONE..... | le 13.11 |
| Pascal MARQUES et Roselyne PIERREL..... | le 04.12 |

DÉCÈS 2021

| | |
|--|------------|
| GERBER née BRUN Marie..... | 10/01/2021 |
| GERBER Roland..... | 10/01/2021 |
| KIEFFER Florent..... | 18/01/2021 |
| BAUMANN Jeannot..... | 05/02/2021 |
| RICHARD née ABRAHAM Anne..... | 14/03/2021 |
| OBERDORF née BIHRY Marie-Antoinette..... | 16/03/2021 |
| LEHNER Michel..... | 08/04/2021 |
| HAMMERER née BELTZUNG Mariette..... | 15/04/2021 |
| FAUSEL Frédéric..... | 20/04/2021 |
| SAUVAGEOT Pierre..... | 30/04/2021 |
| HEYER René..... | 16/05/2021 |
| PUDLISZEWSKI née POMODORO Vittoria..... | 23/06/2021 |
| KLAKOSZ Thadée..... | 09/07/2021 |
| ROMINGER née MISSLIN Marthe..... | 19/07/2021 |
| GALLO Jean-Pierre..... | 29/07/2021 |
| HAUG née GUTHMANN Irène..... | 24/08/2021 |
| AIDAT née KWASNIK Sophie..... | 31/08/2021 |
| MEYER Jean..... | 12/09/2021 |
| OSSYWA née BAK Dorothée..... | 16/09/2021 |
| BAUDOUIN Jean-Paul..... | 03/10/2021 |
| MURE Gaston..... | 03/10/2021 |
| BACHMANN François..... | 04/10/2021 |
| WINTENBERGER née SCHERRER Huguette..... | 13/10/2021 |
| YOUNES Ahmed..... | 13/10/2021 |
| BENTZINGER née KINGOLD Violette..... | 31/10/2021 |
| WEIER née SCHADT Elisabeth..... | 31/10/2021 |
| HUG Xavier..... | 05/11/2021 |
| SPATARO née ZITO Angela..... | 06/11/2021 |
| VONAU André..... | 16/11/2021 |
| MOYSES Germain..... | 28/11/2021 |
| BIGEL Joseph Joseph..... | 29/11/2021 |



LA RÉSIDENCE D'ARGENSON : LIEU DE VIE

L'EHPAD la « Résidence d'Argenson » est un établissement privé à but non lucratif géré par une association et administrée par un Conseil d'Administration.

Elle est située à BOLLWILLER au cœur du Bassin Potassique, à mi-chemin entre Mulhouse et Colmar.

La proximité du centre-ville permet de bénéficier d'un éventail de services : fleuriste, pâtisseries, banque, supermarché, boutique cadeaux, dentiste...

Ouverte depuis le 1^{er} mars 1993, la Résidence d'Argenson peut accueillir 58 personnes dans :

**50 chambres individuelles
4 chambres doubles**

Les chambres sont équipées d'un lit médicalisé, d'une table de nuit, d'une armoire fixe (avec étagères et penderie), d'un bureau et d'un fauteuil. Toutefois, les résidents ont la liberté de la personnaliser par l'apport de meubles et de bibelots...

La salle de bain est équipée d'un W.C., d'une douche, d'un lavabo et de 2 petites armoires

Chaque chambre est équipée de prises pour le téléphone et la télévision.

Le ménage des chambres est assuré par l'équipe hôtelière. Le linge de maison est fourni par l'établissement. Le linge personnel est marqué et entretenu par un prestataire.

Le prix de journée est fixé par Arrêté du Conseil Départemental du Haut-Rhin pour l'année.

L'établissement est habilité à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale. De ce fait, les personnes qui ne peuvent assurer les frais de séjour dans la totalité peuvent se faire aider.

Un accueil personnalisé est offert par une équipe pluri-professionnelle qui assure, de jour comme de nuit, la surveillance, l'animation, les tâches



hôtelières, nécessaires pour votre bien-être.

La psychologue facilite l'intégration dans l'établissement.

Une équipe de soins composée d'infirmières, d'aides-soignantes et d'auxiliaires de vie est à disposition des résidents pour apporter des réponses adaptées aux besoins, au rythme de vie et offrir des soins préservant la qualité de l'autonomie.

Le médecin-coordonnateur, rattaché à la résidence, intervient régulièrement et supervise le service médical.

Le médecin de famille peut continuer à assurer le suivi médical du résident.

Les soins de pédicure, de kinésithérapie, sont assurés par des spécialistes diplômés d'Etat libéraux.

2 coiffeuses proposent leurs services deux fois par semaine, sur rendez-vous.

Une cuisine traditionnelle avec des menus variés et équilibrés est élaborée sur place afin d'assurer le plaisir gourmet et diététique. Tous les régimes sont admis et respectés.

Le petit-déjeuner est servi en chambre à partir de 8 heures ; 3x par semaine il est également présenté sous forme de buffet. Le déjeuner et le dîner sont servis en salle à manger à 12 heures et 18 heures.

Annoncées par affichage et sur le journal de la maison qui paraît régulièrement, des activités sont proposées quotidiennement durant la semaine sous l'égide d'une animatrice, épaulée par des bénévoles ou des intervenants extérieurs : chant, salon de thé, bricolage, gymnastique douce, ateliers mémoire, ateliers cuisine ou pâtisserie, couture, Loto, concert, sorties, rencontres intergénérationnelles...

En lien avec les villageois, une célébration eucharistique hebdomadaire, ainsi qu'un culte protestant mensuel a lieu à la Résidence.

DEMARCHE « VILLES AMIES DES AÎNÉS » INFOS BRÈVES

Les ateliers seniors proposés par la commune depuis novembre 2021 ont été fréquentés par près de 80 personnes. Parmi ceux-ci, l'initiation tablette, la mémoire numérique ou encore la sophrologie ont été particulièrement plébiscitées. Deux groupes supplémentaires de 6 personnes chacun ont été lancés courant avril et mai 2022 et un 2^{ème} groupe de sophrologie pourra se mettre en place à compter de la fin septembre 2022.

Les activités physiques adaptées comme la gym sur chaise ou celle concernant la prévention des chutes auraient peut-être nécessité un intitulé plus adapté ou une meilleure communication sur les objectifs visés, puisqu'il restait encore des

places à pourvoir et manifestement les bénéfices apportés par chacune des deux actions étaient méconnus. En tous les cas, les personnes qui ont participé à ces ateliers ont exprimé le souhait qu'ils puissent à nouveau être proposés dans le futur.

Chaque année, 2 millions de chute de personnes âgées de plus de 65 ans sont responsable de 10 000 décès, la première cause de mortalité accidentelle, et de plus de 130 000 hospitalisations.

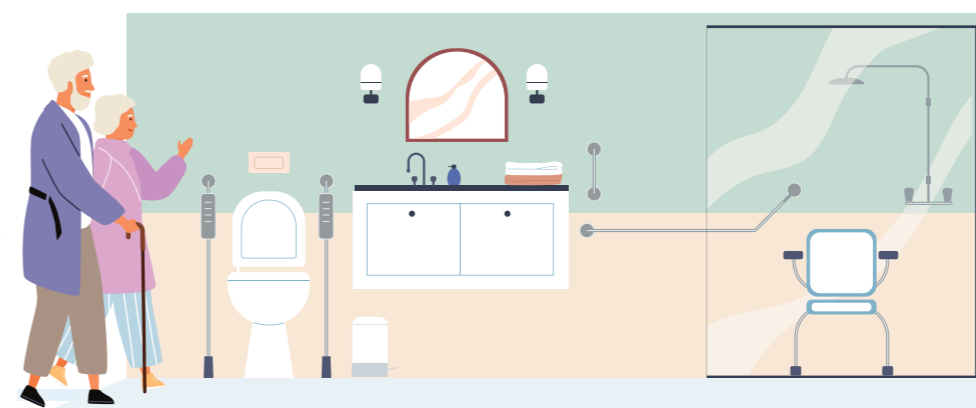
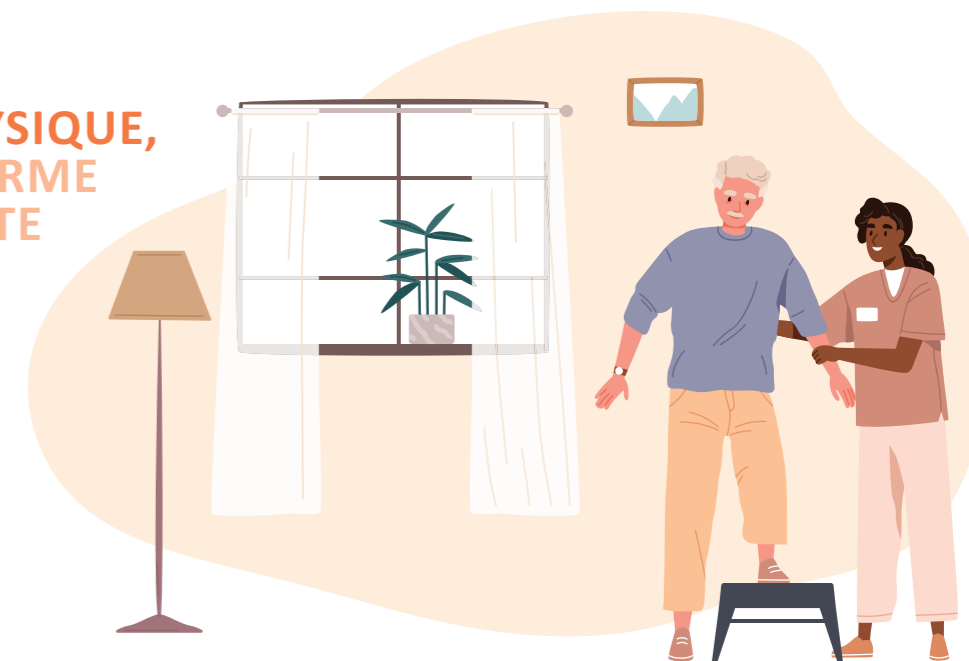
Le gouvernement a lancé le 21/2/2022 un plan antichute des personnes âgées en fixant l'objectif de réduire le nombre de chutes mortelles ou entraînant des hospitalisations de 20% sur 3 ans. Des aides concrètes favorisant la mobilité ou l'adaptation du logement tout en réduisant le reste à charge des personnes concernées constituent les mesures phares avec le développement de l'activité physique

adaptée et le recours généralisé à la téléassistance, qui sont pour l'un la meilleure arme antichute et pour l'autre un outil de prévention des chutes graves.

L'assemblée des seniors qui a été installée dans notre commune début mars 2022 a décidé de s'inscrire dans cette dynamique en initiant une réflexion sur les déclinaisons locales possibles concernant certains axes et actions du plan. Un groupe de travail associant les personnels soignants de l'EHPAD Argenson s'est constitué à cet effet. Un autre groupe de travail est en train de finaliser la rédaction d'un guide senior qui répondra également à un besoin exprimé à l'occasion des différentes consultations menées durant la phase du diagnostic territorial.

**Daniel VONTHRON,
Adjoint au Maire**

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE, MEILLEURE ARME ANTICHUTE



AMÉNAGER SON LOGEMENT POUR ÉVITER LES RISQUES DE CHUTE

LES MAUVAISES HERBES S'AFFOIENT ET COLONISENT L'ESPACE PUBLIC... !



Progressivement, la végétation reprend ses droits et s'installe dans la commune... en particulier sur les trottoirs et dans les caniveaux.

L'entretien des trottoirs et caniveaux, même s'ils appartiennent au domaine public, relève de chacune et de chacun d'entre nous : désherbage en été ou déneigement en hiver sont donc sous notre responsabilité partagée.

Chaque habitant est acteur de l'image de notre commune et doit sur son trottoir :

- Arracher les mauvaises herbes, enlever les feuilles, brindilles ou autres issues de sa propriété notamment, les ramasser, les emmener en déchèterie ou les composter.
- Entretien des haies afin d'éviter tout débordement de végétation sur la voie publique.
- Passer un coup de balai, cela ne prend que quelques secondes
- Ne rien laisser dans le fil d'eau du caniveau
- Nettoyer les grilles d'eau pluviales en surface



Daniel VONTHRON, Adjoint au Maire

Le saviez-vous ?



Pour vous aider dans cette mission, nous vous proposons quelques astuces simples et efficaces.

Pour débarrasser votre trottoir des mauvaises herbes, vous pouvez :

- Utiliser binettes, rasettes, couteaux et autres outils à désherber pour déloger les végétaux
- Arracher à la main les plantes aux racines plus coriaces (pissenlits, chardons...)
- Plutôt que de jeter l'eau de cuisson de vos pâtes, riz ou pommes de terre, récupérez-la pour la verser sur les herbes indésirables ! Elle a des propriétés de désherbant naturel
- Vous pouvez également utiliser de l'eau bouillante salée qui fonctionne bien contre les herbes indésirables ou la mousse

LES JARDINS DU PARTAGE

Après la mise en place de bacs de compostage, les travaux concernant la création de jardins potagers partagés se poursuivent dans la rue de Nice avec la participation des habitants résidant dans les immeubles du bailleur social Habitat de Haute Alsace.

Le terrain est à présent labouré. Un compost vert a été épanché et un puits réalisé par les ouvriers communaux.

Reste la pose de la clôture rigide.

A ce stade, les parcelles ont été attribuées à 10 locataires qui ont débuté la plantation.

Graziella ALESCIO,
Conseillère municipale déléguée



THÉÂTRE ALSACIEN

L'Association du Théâtre Alsacien de Bollwiller (TAB) souhaite ardemment remonter sur les planches en janvier 2023. Après cette longue et difficile période de Covid-19 où il nous a été impossible de jouer, les membres du TAB ont à cœur de vous faire revivre d'intenses moments de rires et de bonheur !

Nous jouerons :

- au Foyer Saint-Charles de Bollwiller
les samedis 14, 21 et 28 janvier et 4 février 2023 à 20h00

- au Foyer Saint Charles de Bollwiller
les dimanches 15, 22 et 29 janvier et 5 février 2023 à 14h30

Pour la saison à venir, notre troupe a besoin d'augmenter son potentiel d'acteurs et autres membres nécessaires à la bonne marche de nos répétitions et représentations. Si vous êtes intéressé pour rejoindre la troupe du TAB, n'hésitez pas à venir rire avec la joyeuse bande de lurons que nous sommes. La connaissance du dialecte ne doit pas être une barrière. Tout s'apprend !

Michel WIGNO, Président du TAB



LA PÉTANQUE : UNE ACTIVITÉ POUR PETITS ET GRANDS, JEUNES ET SENIORS

Pour compléter les activités de loisirs dans la commune, le conseil municipal a voté un budget pour la création d'un terrain de pétanque.



En mars 2022 celui-ci a vu le jour et depuis le mois d'avril il est praticable. Grâce à un marquage fait par des bénévoles enthousiastes, ce vaste terrain permet à 8 équipes de jouer simultanément.

Pour rendre le lieu plus convivial nous installerons 2 ou 3 bancs sous les arbres le long du terrain. Cette réalisation se fera à l'occasion des prochaines journées citoyennes.

Prochaine étape création d'une association de pétanque avis aux amateurs

Budget : 23 568 €

Merci à la CEA pour son aide financière d'un montant de 7 000 €.

Véronique WIGNO,
Adjointe aux associations





UNE NOUVELLE ASSOCIATION EST NÉE

Depuis le 29 janvier 2022, la commune de Bollwiller compte une nouvelle association de pêche : l'Amicale Saint-Pierre.

Suite à l'assemblée générale constitutive qui s'est réunie le 8 janvier 2022 en présence de 2 élus de la municipalité, l'association s'est dotée d'une nouvelle équipe dirigeante.

Les nouveaux statuts ainsi qu'un règlement intérieur ont été votés.

Depuis le mois de mars, les amateurs de pêche peuvent s'adonner à leur activité favorite. Tous les week-ends, vous trouverez des responsables pour vous renseigner sur les différents tarifs et conditions de pêche.

Président : David BAUMANN. Vice-président : Daniel SEGAT. Trésorier : Patrice LEPLAT Secrétaire : Dany MERTZ (absent sur la photo) Assesseurs : OSSYWA Lucien, DUPARCHY Christian, OUADJILANI Thami, ROUPLY Yves, BICK Christian.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Après deux années d'interruption liées à la crise sanitaire, la Société d'Histoire de Bollwiller organise à nouveau un événement à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.

Cette année, nous vous proposons une visite guidée d'environ 1h30 qui se déroulera le : DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2022

Celle-ci vous permettra de découvrir ou redécouvrir le passé de notre commune à travers les vieilles maisons, le château, l'église, l'arboretum inauguré le 14 mai 2022 et les nombreuses curiosités qui ont marqué son histoire.

2 visites guidées seront organisées. Départ devant la mairie à 14H30 et à 15H30

A la fin de la balade, les membres de la SHB auront le plaisir de vous accueillir dans leur local situé près de la mairie (7, rue de Feldkirch) pour partager le verre de l'amitié et vous présenter les trois ouvrages publiés par la Société d'Histoire.



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE BOLLWILLER

Une nouvelle saison sportive débutera dès le LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022.

Nos animateurs mettront leurs compétences au service de votre santé et vous feront vivre des séances « TENDANCE » pleines de surprises ! Plus d'hésitation, venez nous rejoindre, cet automne, pour 2 séances « découverte » consécutives offertes en début de saison.



Cours Adultes et Seniors - Salle polyvalente Bollwiller

Lundi soir 19h00 à 20h00

Mardi matin 8h45 à 9h45

Jeudi soir 19h00 à 20h00

Vendredi matin 8h45 à 9h45 (Seniors)

Mercredi matin 8h45 à 9h45 (Pilates)

Jeudi soir 17h45 à 18h45 (Pilates)

Cours Adultes - Préau de l'école Les Tilleuls Rue de Verdun - Bollwiller

Mercredi soir 19h00 à 20h00 (CAF)

Dimanche matin 10h00 à 11h00 (ZUMBA)

Pour tous renseignements veuillez contacter :

Mme Marie-Christine Haeflinger - Tél. 06 82 62 76 35

ou Mme Marguerite Hallard - Tél. 06 33 54 90 59



BOLL'FESTIFS

Contrairement aux autres années, vu la situation sanitaire et les élections présidentielles, la 3^{ème} cavalcade de Bollwiller a eu lieu le 8 mai 2022 sous un beau soleil.

Les Boll'Festifs tenaient à vous remercier toutes et tous ainsi qu'à tous les participants pour la bonne ambiance générée à cette occasion.

Nous remercions également la Mairie de Bollwiller pour son soutien, le Maire pour sa participation et son autorisation d'organisation, son DGS pour les moyens techniques et les adjoints pour l'ouverture et la fermeture du cortège et leur aide, et les employés communaux et de la M2A pour le nettoyage des rues sur le parcours.

Nous tenions également à nous excuser pour le retard qui a été accentué par l'accident en amont de notre Vice Président.

Boll'Festifs fête cette année ses 5 ans d'existence. L'association est composée d'une poignée d'amis et de membres de ma famille. Elle a pour but de mettre de l'animation dans Bollwiller en organisant le Marché de Noël, la cavalcade, des soirées à thème (soirée Paella et années 80) ou en partenariat avec d'autres associations pour des moments de convivialité.

L'organisation et les recettes du Marché de Noël nous servent à payer les groupes de carnavaliers venus défiler à la cavalcade. Cette année c'est pas moins de 31 groupes soit 613 carnavaliers pour un budget de 4285 €.

Les bénéfices des soirées et autres organisations sont réutilisés pour l'organisation du Marché de Noël et ainsi de suite.

La motivation et le plaisir des Boll'Festifs c'est de voir la joie, les sourires et les étoiles dans les yeux des petits et des grands et de nos aînés.

Gardons nos traditions et nos âmes d'enfants ! Partageons des moments de convivialité, d'échanges et de bonheur car la vie n'est pas un long fleuve tranquille.

Mon équipe et moi-même tenions à vous remercier pour vos appels, vos messages, vos marques d'encouragement et de sympathie, car ils nous donnent encore plus de motivation pour vous faire plaisir.

Les Boll'festifs vous donnent rendez vous le 3 juillet autour de l'Etang Saint Pierre à Bollwiller en partenariat avec la Mairie et d'autres associations pour un dimanche de convivialité champêtre.



TRIBUNE LIBRE

Conformément à l'article 30 du règlement intérieur du Conseil Municipal relatif au bulletin d'information générale, "chaque liste bénéficie d'un nombre de lignes proportionnel au nombre d'élus de chaque liste, rédigées en police de caractères de taille 11".

Tribune libre « Osons et Faisons Bollwiller »

Notre commune n'a pas d'adjoint aux finances, pas de conseiller délégué et pas de commission des finances. Il n'est pas sain qu'un budget supérieur à 4 Mio d'euros soit géré par un homme seul. Aussi, nous demandons la mise en place en toute urgence d'une commission des finances. Le manque d'informations, le manque de transparence et l'illisibilité budgétaire nous inquiètent. Nous en avons assez de la politique du secret.

Jean-Luc GINDER et Jean-Jacques DEMOULIN,
Conseillers municipaux d'opposition

Urbanisme et sécurité



AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE STAFFELFELDEN

Nous avons évoqué dans le dernier « Boll en bref », le projet de réaménagement de la rue de Staffelfelden avec à l'entrée un îlot central, des écluses et une partie cyclable ; ceci afin de sécuriser piétons et cyclistes et surtout réduire la vitesse des véhicules à moteur. Après étude, l'aménagement traditionnel de pistes cyclables de part et d'autre de la chaussée s'avère complexe, c'est pourquoi nous avons opté pour la mise en place d'une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB) qui prend en compte ces contraintes de vitesse et de géométrie de la route. Ce type d'aménagement est déjà en place dans d'autres communes, comme à Vieux-Thann et dans d'autres régions ou pays voisins.

La CVCB est une voie sans marquage central au sol, sans sens de priorité pour les voitures. Elle n'est pas suffisamment large pour permettre en même temps 2 voies de circulation. Par contre, elle comporte des amé-

nagements cyclables ; ces derniers seront matérialisés par des lignes discontinues et des chevrons de chaque côté de la route. Lorsque 2 véhicules se croiseront, ils seront autorisés, **en l'absence de cyclistes**, à chevaucher cette **partie cyclable appelée « rive »**.



Les 2 rives auront une largeur de 1,50 mètres et la voie centrale 4 mètres. Les 2 écluses seront là pour rappeler et encourager les automobilistes à ne pas emprunter la rive en marche normale. En effet, de trop longues sections continues pourraient nuire au bon fonctionnement de la CVCB.

Ces travaux une fois achevés, toute la rue de Staffelfelden entrera dans la zone de circulation à 30 km/h.

COMMENT CIRCULER ?

Le véhicule circule sur la voie centrale ; Le vélo roule sur la rive.

Dès qu'un véhicule arrive dans l'autre sens : les 2 véhicules ralentissent, se déportent légèrement sur la rive pour se croiser avant de se repositionner sur la voie centrale.

Lorsqu'un automobiliste croise un véhicule venant en sens inverse et en présence d'un cycliste circulant dans le même sens que lui, il devra ralentir et se rabattre derrière le vélo pour laisser passer le véhicule d'en face, puis reprendre sa place sur la voie centrale en évitant le cycliste.



Bertrand MORGENTHALER,
Adjoint à l'urbanisme
et à la sécurité

Jeunesse

PÂQUES DES ÉCOLES

Les élèves des écoles maternelles Château et Lutins ont décoré des œufs en bois, fournis par le Centre de Loisirs Utile (CLU) de Bollwiller.

Les enfants ont accroché les œufs de couleur qu'ils ont confectionnés sur les rambardes des écoles.

De grands œufs décorés par les élèves de l'école élémentaire ont été placés à différents endroits de la commune.

Bravo aux enfants.

Graziella ALESCIO,
Conseillère municipale déléguée



LES ÉCOLES ET LA JEUNESSE

En collaboration avec la commission scolaire et la Ligue contre le cancer, la commune a créé des espaces sans tabac aux abords des trois écoles dans le but de préserver nos enfants des abus du tabagisme et d'encourager les parents à l'arrêt du tabac.

En complément de cette action, la Ligue contre le cancer a organisé au profit des élèves de l'école élémentaire des séances de prévention et d'information. Sachant que les premières consommations ont souvent lieu à l'entrée en 6^{ème} (l'âge moyen des premières consommations est 13 ans en France), il paraissait opportun de sensibiliser les jeunes aux méfaits du tabac. La Ligue contre le cancer milite pour la mise en place d'une génération sans tabac à l'horizon 2030.

Par ailleurs, la Ligue contre le cancer a également attiré l'attention des enfants des écoles aux dangers d'une exposition prolongée au soleil.

Quelques nouvelles du Service Actions Jeunesse :

Malgré l'absence du référent du service animation jeunesse depuis le mois de janvier, le SAJ a pu maintenir son calendrier d'activités pendant les vacances scolaires de printemps.

L'espace jeunes reste ouvert tous les vendredis de 18h30 à 20h.

Budget :

Chaque année la commune consacre près de 20% de son budget pour sa politique jeunesse-famille, soit pour cette année 513 000€ qui se répartissent de la manière suivante :

365 000€ pour les écoles (hors investissement) et 148 000€ pour les activités jeunesse et famille.

| Pour 500€ dépensés | | | |
|---|--|-------------------|-----|
| La commune consacre à sa politique éducative, jeunesse et famille | | | |
| Les écoles | Accueil de loisirs hors établissements | Politique famille | SAJ |
| 71 € | 25 € | 9 € | 9 € |

Ginette CERDAN, Adjointe au maire
Jean-Jacques ORIO, Adjoint au maire

L'équipe municipale
et le personnel communal
vous souhaitent
de très belles vacances

